



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 158 SP 43

PV de la Commission Sportive du 04.03.2025

Président : M. Didier SCHMINKE

Présents : Madame Florence VIÉ et Messieurs Jean Michel BATRÉAU et Mickaël ROMOJARO

Assiste : Mme Stéphanie FOREY (administratif)

Début de la réunion : 18h00

Changements dates, horaires, terrains

Match 53110417 du 1^{er}.03.2025 Champigny 2 – Vinneuf Courlon 1 U13 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande par courriel de leur adresse officielle, du club de Vinneuf en date du 27.02.2025, 17h09, de reporter la rencontre,
- Prend note de l'accord par courriel de leur adresse officielle du club de Champigny,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le lundi 21 avril 2025 à 10h00
- Amende (5.24) de 30€ au club de Vinneuf pour Demande tardive de report en Jeunes (2 jours avant la rencontre - soit après le jeudi midi).

Match 53110137 du 15.03.2025 AJ Auxerre 2 – Aillant 1 U13 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de l'AJ Auxerre, d'avancer l'heure de la rencontre
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2025 à 10h00.

Match 53110592 du 1^{er}.03.2025 Mont St Sulpice 1 – GJ Armançon 1 U13 D3 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande par courriel du club de Mont Saint Sulpice en date du 27.02.2025, 13h59, via leur messagerie officielle,
- Prend note de l'accord par courriel de leur adresse officielle du club de GJ Armançon,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 19 mars 2025 à 17h30,
- Amende (5.24) de 30€ au club de Mont Saint Sulpice pour Demande tardive de report en Jeunes (2 jours avant la rencontre- soit après le jeudi midi).

Match 53110745 du 1^{er}.03.2025 Magny 1 – Champs sur Yonne 2 U13 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande par courriel du club de Champs sur Yonne en date du 27.02.2025, 19h36, via leur messagerie officielle, de reporter la rencontre,
- Prend note de l'accord par courriel de leur adresse officielle du club de Magny,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le lundi 21 avril 2025 à 10h00.
- Amende (5.24) de 30€ au club de Champs sur Yonne pour Demande tardive de report en Jeunes (2 jours avant la rencontre- soit après le jeudi midi).



Match 53111980 du 05.04.2025 Auxerre SC 3 – Venoy/St Bris 1 U13 D3 Gp G

La commission,

- Prend note du courriel du club de Venoy via leur messagerie officielle,
- Compte tenu de la programmation du Festival U13 le 5 avril 2025,
- Donne ce match à jouer le 26 avril 2025 à 11h30.

Match 53110997 du 1^{er}.03.2025 St Julien du Sault 1 – Jeunesse Sénonaise 3 U13 D3 Gp E

La commission,

- Prend note de la demande par courriel du club de Sens Jeunesse en date du 26.02.2025, via leur messagerie officielle, de reporter la rencontre,
- Prend note de l'accord par courriel de leur adresse officielle du club de St Julien du Sault,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le lundi 21 avril 2025 à 10h00.

Match 53110998 du 1^{er}.03.2025 Fontaine la Gaillarde 1 – St Denis Les Sens 1 U13 D3 Gp E

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de St Denis Les Sens, de reporter la rencontre
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 8 mai 2025 à 10h00.

Match 53112939 du 8.03.2025 Sens FC 1 – St Georges 1 U15 D1

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de St Georges, de reporter la rencontre
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 26 avril 2025 à 14h30.

Match 29830755 du 8.03.2025 Cerisiers 1 – Champigny 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Champigny, de reporter la rencontre,
- Prend note du courriel du club de Cerisiers, via leur messagerie officielle indiquant qu'un bug informatique a validé automatiquement la demande,
- Compte tenu du refus du club de Cerisiers,
- Maintient le match à sa programmation initiale soit le 8 mars 2025 à 16h00.

Match 29831111 du 1^{er}.03.2025 Héry 1 – Chablis/Serein 2 U18 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club d'Héry, de reporter la rencontre
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 5 avril 2025 à 15h30.

Match 29831147 du 8.03.2025 Varennes 1 – Magny Quarré 1 U18 D2 Gp C

La commission,

- Prend note du courriel du club de Varennes via leur messagerie officielle,
- Donne ce match à jouer le 8 mars 2025 à 16h00 sur le terrain de Varennes.

Match 28261913 du 9.03.2025 Appoigny 2 – UF Tonnerrois 1 Départemental 1

La commission,

- Prend note du courriel, via leur adresse officielle, du club d'Appoigny,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 9 mars 2025 à 12h30.



Match 28261910 du 9.03.2025 Sens FC 3 – Héry 1 Départemental 1

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Sens FC, d'avancer l'heure de la rencontre
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs et de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 9 mars 2025 à 12h30.

Match 28281429 du 9.03.2025 Joigny 2 – Migennes 2 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de Joigny via leur messagerie officielle,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 9 mars 2025 à 12h30 sur le terrain synthétique.

Match 28281539 du 9.03.2025 Magny 2 – ECN 2 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Magny via Footclubs de changer le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 9 mars 2025 à 15h00 sur le terrain de Magny.

Match 28249631 du 9.03.2025 Gurgy 2 – St Georges 2 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Gurgy via Footclubs de d'avancer la programmation de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs et de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 8 mars 2025 à 20h00 sur le terrain synthétique d'Appoigny.

Match 28884945 du 9.03.2025 Sens FP 2 – Sens Jeunesse 2 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs, du club de Sens FP de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 13 avril 2025 à 15h00.

Match 28884946 du 9.03.2025 Malay 2 – Fontaine la Gaillarde 1 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande par courriel, via leur adresse officielle, du club de Malay, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 13 avril 2025 à 15h00.

Match 29161920 du 9.03.2025 Appoigny 3 – Seignelay 1 Départemental 3 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande par courriel, via leur adresse officielle, du club d'Appoigny, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 9 mars 2025 à 10h30.

Match 28886389 du 2.03.2025 Avallon 3 – St Sauveur 1 Départemental 3 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande par courriel, via leur adresse officielle, du club d'Avallon, de reporter la rencontre,
- Prend note de l'accord par mail de leur adresse officielle du club de St Sauveur,
- Donne ce match à jouer le 30 mars 2025 à 12h30.

Match 28886390 du 2.03.2025 Vermenton 2 – Serein 1 Départemental 3 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs, du club de Serein As de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 30 mars 2025 à 15h00.

Match 29159193 du 9.03.2025 Chevannes 1 – St Sauveur Mo 1 Départemental Féminin à 8

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs, du club de St Sauveur Mo de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 13 avril 2025 à 10h00.

Match 29159631 du 9.03.2025 Joigny/Appoigny 1 – Champigny 1 Départemental Féminin à 8

La commission,

- Prend note du courriel du club de Joigny via leur messagerie officielle,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 9 mars 2025 à 10h00 sur le terrain synthétique de Joigny.

Matches non joués

Match 53110416 du 1^{er}.03.2025 St Sérotin 1 – Paron 4 U13 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de St Sérotin interdisant l'utilisation du terrain les 1^{er} et 2 mars 2025,
- Donne ce match à jouer le 21 avril 2025 à 10h00, 1^{ère} date de disponible.

Match 29830742 du 01.03.2025 Gâtinais 1 – Cerisiers 1 U18 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Jouy interdisant l'utilisation du terrain les 1^{er} et 2 mars 2025,
- Donne ce match à jouer le 21 avril 2025 à 16h00, 1^{ère} date de disponible.

Match 29162047 du 02.03.2025 Mont Saint Sulpice 2 – Appoigny 3 Départemental 3 Gp B

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Mont Saint Sulpice interdisant l'utilisation du terrain les 1^{er} et 2 mars 2025,
- Donne ce match à jouer le 16 mars 2025 à 15h00.

Forfaits

Match 53110282 du 01.03.2025 Coulanges 1 – Champs sur Yonne 1 U13 D2 Gp C

La commission,

- Prend note du courriel du club de Coulanges la Vineuse, via leur messagerie officielle, en date du 28 février 2025, indiquant faire forfait pour la rencontre contre Champs sur Yonne,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Coulanges 1 au bénéfice de l'équipe Champs sur Yonne 1,
- Score : Coulanges 1 = 0 but, -1 point – Champs sur Yonne 1 = 3 buts, 3 points,
- Amende de 30€ pour Forfait déclaré jeunes au club de Coulanges la Vineuse (amende 6.11).

Match 53110744 du 01.03.2025 Courson 1 – Asquins Montillot/Vermenton 1 U13 D3 Gp C

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Asquins Montillot via leur messagerie officielle, en date du 27 février 2025, indiquant faire forfait pour la rencontre contre Courson,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Asquins Montillot/Vermenton 1 au bénéfice de l'équipe Courson 1,
- Score : Courson 1 = 3 buts, 3 points – Asquins Montillot/Vermenton 1 = 0 but, - 1 point
- Amende de 30€ pour Forfait déclaré jeunes au club de St Clément (amende 6.11).

Match 29222940 du 02.03.2025 Coulanges 3 – Varennes 3 D3 Gp C

La commission,

- Prend note du courriel du club de Varennes via leur messagerie officielle, en date du 28 février 2025, indiquant faire forfait pour la rencontre contre Coulanges 3,
- En application de l'article 19 du règlement des championnats seniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Varennes 3 au bénéfice de l'équipe Coulanges 3,
- Score : Coulanges 3 = 3 buts, 3 points – Varennes 3 = 0 but, -1 point
- Amende de 50€ pour Forfait déclaré seniors au club de Varennes (amende 6.10).

Match 28886391 du 02.03.2025 Ent Magny/Quarré 3 – Toucy 3 D3 Gp D

La commission,

- Prend note du courriel du club de Toucy via leur messagerie officielle, en date du 1^{er} mars 2025, indiquant faire forfait pour la rencontre contre l'Entente Magny/Quarré 3
- En application de l'article 19 du règlement des championnats seniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Toucy 3 au bénéfice de l'équipe Entente Magny/Quarré 3,
- Score : Ent. Magny/Quarré 3 = 3 buts, 3 points – Toucy 3 = 0 but, -1 point
- Amende de 50€ pour Forfait déclaré seniors au club de Toucy (amende 6.10).

Réserves

La commission prend note des réserves non confirmées suivantes :

- Champigny sur le match Migennes 2 / Champigny 1 Départemental 2 Gp A
- Serein HV sur le match Briennon 1 / Serein HV 1 Départemental 3 Gp C

Match 28281420 du 14/12/2024 Migennes 2 – Champlost 1 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note du retour de la CDA
- Confirme le score acquis sur le terrain : Migennes 2 : 0 but ; 0 point / Champlost 1 : 1 but ; 3 points

Match 28280252 du 2/03/2025 Entente Florentinoise 2 – Sens Jeunesse 1 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réserve d'après match confirmée le 3 mars par courriel via leur adresse officielle du club de Sens Jeunesse,
- Met le dossier en attente de renseignements complémentaires.

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

FMI**Match 53110415 du 1/03/2025 Sens Jeunesse 2 – Sergines 1 U13 Départemental 3 Gp A**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Sens Jeunesse,
- Enregistre le score : Sens Jeunesse 2 = 3 – Sergines 1 = 1

Match 53110996 du 1/03/2025 St Clément 1 – Gâtinais 2 U13 Départemental 3 Gp E

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Saint Clément,
- Enregistre le score : St Clément 1 = 1 – Gâtinais 2 = 12

Match 53112110 du 1/03/2025 Ravières 2 – Héry 2 U13 Départemental 3 Gp H

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de Ravières,
- Enregistre le score : Ravières 2 = 0 – Héry 2 = 4

Match 28280254 du 2/03/2025 Champs sur Yonne 1 – Sens FC 3 Départemental 1

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec de l'Arbitre de la rencontre,
- Enregistre le score : Champs sur Yonne 1 = 1 – Sens FC 3 = 2

Match 28261903 du 1/03/2025 Aillant 1 – Gron Véron 1 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Aillant,
- Enregistre le score : Aillant 1 = 3 – Gron Véron 1 = 2

Match 28280252 du 2/03/2025 Entente Florentinoise 2 – Sens Jeunesse 1 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de l'Entente Florentinoise, complétée uniquement par ce dernier,
- Demande au club de Sens Jeunesse de compléter sa partie et de la faire parvenir au secrétariat du District, et ce pour lundi 11 mars délai de rigueur,

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 29161915 du 2/03/2025 Cheny 1 – Monéteau 2 Départemental 3 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Cheny,
- Enregistre le score : Cheny 1 = 0 – Monéteau 2 = 2

Match 29222941 du 2/03/2025 UF Tonnerrois 2 – ECN 3 Départemental 3 Gp C

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de l'UF Tonnerrois,
- Enregistre le score : UF Tonnerrois 2 = 12 – ECN 3 = 0

Match 29222943 du 2/03/2025 Champs sur Yonne 2 – Ravières 1 Départemental 3 Gp C

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Champs sur Yonne, Enregistre le score : Champs sur Yonne 2 =3 – Ravières 1 = 1

Match 29159188 du 2/03/2025 Cheny 1 – Cerisiers 1 Féminines Département à 8 D1

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Cheny,
- Enregistre le score : Cheny 1 =0 – Cerisiers 1 = 6

Match 29159622 du 2/03/2025 Chevannes 2 – Champigny 1 Départemental Féminin à 8

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Chevannes,
- Enregistre le score : Chevannes 1 =1 – Champigny 1 = 4

Feuilles de matchs manquantes

Match 53110413 du 08/02/2025 Paron FC 4 – Sens Jeunesse 2 U13 Départemental 3 Gp A

- La commission demande au club de Paron de transmettre la FMI ou feuille de match papier et constat d'échec, et ce pour lundi 11 mars 2025, date impérative.
- Amende de 30€ au club de Paron (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

Match 53111202 du 1/03/2025 Charny 1 – Diges Pourrain 1 U13 Départemental 3 Gp F

- La commission demande au club de Charny de transmettre la FMI ou feuille de match papier et constat d'échec, et ce pour lundi 11 mars 2025, date impérative.
- Amende de 30€ au club de Charny (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

Match 29159191 du 2/03/2025 Avallon 1 – Ravières Semur Époisses 1 Départemental Féminin à 8

- La commission demande au club d'Avallon de transmettre la FMI ou feuille de match papier et constat d'échec, et ce pour lundi 11 mars 2025, date impérative.
- Amende de 30€ au club d'Avallon (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

Homologation de tournois

La commission, en lien avec la commission technique, homologue le tournoi suivant :

- Stade Auxerrois : Tournoi U9 (19.04.2025), U11 (07.06.2025), U13 (08.06.2025) et U15 (08.05.2025),
- Valide le changement de date du tournoi de Chevannes qui se déroulera les 14 et 15 juin 2025.

Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégué officiel du district pour les matchs suivants :

- Match 28281429 du 09.03.2025 Joigny 2 contre Migennes 2 D2 Gp A
➤ **M. Eric SCIAUD**
- Match 28281430 du 09.03.2025 Sens Jeunesse 1 contre Champlost 1 D2 Gp A
➤ **M. Michel LE RUEN**
- Match 28886398 du 09.03.2025 Serein 1 contre Avallon 3 D3 Gp D
➤ **M. Daniel DUROIR**

Divers

La commission prend note de la blessure de Monsieur David ZELOU, joueur de Malay le Grand lors de la rencontre Malay le Grand contre Toucy. Elle lui souhaite un prompt rétablissement.

Fin de la réunion : 19h00.

**Le Président de séance,
SCHMINKE Didier**

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. ».